



LE MINISTRE

Nos réf :MEFI D19-02803

Paris, le 03 AVR. 2019

Monsieur le Président,

La réforme du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est désormais une réalité pour l'ensemble des contribuables français.

Avec un recul de trois mois, il est possible de dire que cette réforme est un succès.

En effet, ce sont quelques 26 millions de salariés qui font l'objet du prélèvement à la source depuis janvier 2019 par 1,7 million d'entreprises ainsi que 16 millions de retraités, et cela sans difficulté notable.

Par ailleurs, près de 5 millions de foyers fiscaux se sont vus prélever l'impôt par la voie d'acomptes contemporains et 8,8 millions de foyers se sont vus verser le 15 janvier 2019 une avance de réductions et crédits d'impôt pour un montant global de 5,5 milliards d'euros.

Les contribuables se sont approprié la philosophie du prélèvement à la source et son objectif de taxation la plus contemporaine possible des revenus imposables.

À cet égard, plus de 2 millions d'opérations ont été réalisées sur « Gérer mon prélèvement à la source » sur impots.gouv.fr, dont 78 % par les contribuables eux-mêmes. À la mi-mars, 680 000 modulations ont été réalisées dont quasiment la moitié pour augmenter le taux de prélèvement à la source ainsi que 360 000 déclarations de changements de situation de famille.

Ce résultat est le fruit du très haut degré de préparation de tous les acteurs de cette réforme, au titre desquels les experts-comptables, dont je salue tout particulièrement l'implication, au côté des éditeurs de logiciel, des différentes catégories de collecteurs ainsi que celle de mes services, dont l'engagement a été sans faille.

Monsieur Charles-René TANDÉ
Président du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables
19, rue Cognacq Jay
75007 PARIS



139 rue de Bercy – 75572 Paris Cedex 12

Le travail de préparation s'est fait en étroite collaboration avec l'ensemble des parties prenantes à la paie. Les experts-comptables sont un acteur essentiel et incontournable de ce processus et votre implication dès le début du projet a constitué un levier incontestable de son succès.

Je souhaite vous remercier pour votre démarche de pédagogie sur l'ensemble du territoire avec en particulier des réunions d'explication du prélèvement à la source associant le plus souvent des représentants de la DGFIP, permettant au fur et à mesure de la construction de ce projet un accompagnement efficace, ainsi que pour votre participation active aux deux phases pilotes et à la préfiguration du prélèvement à la source sur les bulletins de salaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Sincèrement


Gérald DARMANIN